

Dans cette perspective, la Caf veillera à mettre en place une instance de coordination départementale ¹⁵ ou inscrira cette mobilisation dans des instances existantes, sous réserve qu'elles aient une vocation départementale (ex : comité de pilotage des conventions territoriales globales départementales).

L'instance ou le groupe technique opérationnel sera mobilisé comme instance de concertation locale, pour coordonner les structures, repérer et diffuser les bonnes pratiques, assurer une fonction de veille sociale, et lorsque la situation d'une structure demande un examen conjoint des différents partenaires (notamment en phase de préfiguration ou en situation de crise).

Compte-tenu de sa fonction de chef de file coordinateur, il est souhaitable que ce soit la Caisse d'allocations familiales qui assure l'animation et le secrétariat de ces instances.

Ce partenariat, fortement souhaité mais qui ne pourra être imposé, pourra se traduire par la conclusion d'un accord-cadre départemental et pluriannuel qui, le cas échéant pourra être intégré dans la convention territoriale globale.

Les conventions ou accords-cadres pluriannuels permettront de formaliser le partenariat et l'engagement financier des partenaires de façon à assurer stabilité et sécurité financière aux structures.

Au niveau de chaque structure, cette formalisation du partenariat pourra se traduire par une convention pluri-partite et pluri annuell¹⁶; au regard du projet social, les partenaires pourront y formuler leurs attentes et leurs contributions, ce type de convention devrait être généralisé de façon à favoriser la pérennité financière des structures et leur permettre de se consacrer à la conduite de leur projet social.

32 La Caf développe une politique locale d'animation de la vie sociale via sa responsabilité d'agrément des structures AVS

321 Le projet social est « l'élément » central, impérativement établi dans le cadre d'une démarche participative, il est construit en associant les principaux partenaires financeurs

Les caractéristiques du projet social

Le projet social est la clé de voûte et le document de référence de la structure d'animation de la vie sociale ; établi en fonction des problématiques sociales et des ressources disponibles, il traduit concrètement les finalités et les missions de la structure dans un plan d'action.

Le projet social est établi ¹⁷ sur le même schéma par toutes les structures qu'il s'agisse d'un centre social ou d'un espace de vie sociale, cependant le périmètre du diagnostic et des prévisions d'interventions varient selon la nature de la structure, et aussi en fonction de son ancienneté.

Il est impérativement élaboré dans le cadre d'une démarche participative associant les bénévoles et les habitants-usagers. Préparé par l'instance de pilotage composée de professionnels et/ou de bénévoles, il est validé par l'instance de gouvernance de la structure (conseil d'administration pour une association, comité de gestion pour les co-gestions, conseil municipal pour une ville).

Le projet social est établi pour une période pluriannuelle de quatre années ; pour les nouvelles structures, le premier projet social sera établi pour une période d'une année de façon à accompagner sa montée en charge.

¹⁵ Voir dans les annexes, le règlement intérieur des instances partenariales dans la convention cadre des centres sociaux des Bouches du Rhône ;

¹⁶ Voir dans les annexes, les conventions cadres des Bouches du Rhône, de Lille (Nord), de la Loire ;

¹⁷ Voir dans les annexes, le guide méthodologique des centres sociaux des Yvelines, chapitre 2 : l'élaboration du projet social et les fiches outils ;

Pour être opérationnel, le projet social devra respecter une structure type :

- comprendre un diagnostic social concerté avec mise en évidence des problématiques sociales et des potentialités repérées sur le territoire d'implantation¹⁸, le cas échéant, enrichi des conclusions et recommandations de l'évaluation du précédent projet social¹⁹ ;
- être référencé explicitement aux finalités de l'animation de la vie sociale, à savoir l'inclusion et la socialisation des personnes, le développement des liens sociaux et de la cohésion sociale sur le territoire, ainsi que la prise de responsabilité et le développement de la citoyenneté des habitants-usagers ;
- mettre en évidence les axes d'intervention prioritaires ainsi que les objectifs généraux poursuivis au travers du plan d'actions et d'activités ;
- préciser les principaux résultats attendus pour chacun des objectifs généraux ; pour faciliter la démarche d'évaluation, des indicateurs de résultats auront été fixés²⁰ ;
- indiquer la nature des services, des activités éducatives, sociales, culturelles voire sportives ;

S'agissant des centres sociaux, le projet social décline la fonction d'animation globale. Au-delà des spécificités du territoire et des problématiques sociales, il prend en compte les interrelations entre les différents groupes de population, enfants, jeunes, familles, groupes de femmes, seniors, mono-parents, demandeurs d'emploi, populations issues de l'immigration ou en voie d'inclusion, voire entre micro-territoires. Le plan d'action se réfère à ces interrelations dans la conception de la réponse sociale.

Par ailleurs pour les centres sociaux qui disposent d'une équipe de professionnels à la différence de la majorité des espaces de vie sociale, le projet social devra :

- préciser les actions d'interventions sociales qui seront mises en place pour répondre aux problématiques sociales du territoire d'implantation ;
- indiquer les actions ou les modalités de soutien en faveur des publics fragilisés
- comprendre, sauf situation particulière qui sera argumentée, un projet « familles » avec les actions envisagées pour répondre aux problématiques familiales spécifiques du territoire.

Le projet social doit être articulé avec le ou les projets des autres partenaires et avec le projet du territoire, s'il en existe. Cette recherche d'articulation, voir d'harmonisation permet le cas échéant de mettre en évidence et de développer des complémentarités, des partenariats opérationnels et/ou des synergies de façon à renforcer l'efficacité de l'action publique.

La participation des usagers-habitants comme principe méthodologique incontournable

La dynamique participative constitue un principe fondateur²¹ et une plus value de l'animation de la vie sociale. La participation concerne à la fois les usagers à titre individuel, les habitants du territoire, les familles, y compris les enfants et les jeunes, ainsi que les bénévoles impliqués dans la vie de la structure.

Cette participation des usagers-habitants et des bénévoles contribue directement à la troisième finalité de l'animation de la vie sociale, la prise de responsabilité et le développement de la citoyenneté de proximité. Comme évoqué précédemment, la participation permet le développement des capacités des personnes et leur autonomie.

Sur le plan de la conduite de l'action publique, la dynamique participative permet la prise en compte des besoins prioritaires exprimés par le terrain et une adaptation des orientations politiques des financeurs ; cette

¹⁸ Voir dans les annexes, le diagnostic partagé, outil au service du protocole de Roubaix, Caf du Nord ;

¹⁹ Voir dans les annexes, les critères d'évaluation de la réalisation du projet social – Caf de Moselle ;

²⁰ Voir dans les annexes, les arbres à objectifs des Caf de l'Eure et de Haute-Garonne ;

²¹ Dès 1952, puis dans la circulaire ministérielle du 3 août 1970, il est fait référence à la participation effective des usagers à la gestion, aux activités et à l'animation. La nécessité de faire participer les usagers, y compris au fonctionnement des centres sociaux, a été reprise dans tous les textes de référence.

démarche qui reconnaît l'expertise d'usage de la population, contribue à une meilleure adéquation et efficacité, voire efficience, de l'action publique.

Du point de vue des usagers et des habitants, les modalités de participation correspondent à différents niveaux d'engagement :

- la présence, consommation de services ou d'activités;
- l'implication dans une instance d'information et de consultation ;
- la contribution momentanée à une activité ou à un projet collectif ;
- la collaboration « permanente » et la prise de responsabilité ;
- la contribution au processus de décision.

Toutefois, du point de vue de la branche Famille, la seule présence ou consommation d'activités ne constitue pas un niveau suffisant de participation des usagers, de même l'implication dans une instance d'information ou de consultation, doit le plus souvent être considérée comme une participation symbolique.

La notion de participation significative peut être employée pour qualifier le niveau de participation attendu dans les structures de l'animation de la vie sociale.

Pour la structure, la participation des habitants-usagers permet :

- d'avoir une meilleure connaissance du territoire d'intervention et de ses habitants, de ses problématiques sociales et de ses ressources ; de recenser les attentes prioritaires des acteurs ;
- de susciter les initiatives, en particulier celles qui répondent aux besoins des habitants et du territoire ;
- d'associer et de responsabiliser les « parties prenantes » dans la réalisation des actions et dans la gestion de la structure ;
- d'appréhender les effets de ces actions sur les usagers – habitants et sur le territoire.

Si la participation des habitants-usagers ne se décrète pas, tous les moyens doivent être engagés pour faire de celle-ci une réalité. Certains moments sont propices au développement de l'implication des usagers et habitants : le diagnostic, l'élaboration du projet social, des temps de la vie collective (fêtes, périodes de tension sur le territoire, etc.) mais aussi dans les phases de bilan et d'évaluation.

Aussi la structure doit créer les conditions favorables à la participation :

- d'abord, le temps d'accueil, de prise de connaissance et de reconnaissance des personnes, est primordial, en particulier pour les publics les plus vulnérables car leur engagement dans une activité sociale est souvent difficile ;
- mais aussi, aller vers les habitants, sur leurs lieux de vie, diversifier les formes et les espaces de communication ;
- et surtout instaurer des instances et des actions favorisant la prise de parole et de responsabilité.

Ainsi le projet social devra préciser comment les usagers participeront à sa mise en œuvre, voire à la gestion de la structure ; au besoin, des actions spécifiques ayant pour finalités d'impliquer et de favoriser la participation des habitants – usagers pourront constituer un axe prioritaire du projet social.

Cependant si l'expression et l'engagement doivent être encouragés, cela ne signifie pas pour autant que toutes les suggestions seront retenues dans le projet social. Celui-ci est de la responsabilité des instances de pilotage et de gouvernance des structures.

Le caractère incontournable de la participation a des conséquences sur les modalités de gestion des structures. La forme associative paraît la plus adaptée, les gestions municipales ou intercommunales peuvent être envisagées si des garanties concernant la participation des habitants sont apportées par le gestionnaire.

Dans tous les cas, la Caf veillera à ce que les centres sociaux ne soient pas instrumentalisés par l'un des financeurs.

En revanche, des modes de gestion comme la délégation de service public ou la procédure d'appel à projets ne peuvent être adoptés pour les centres sociaux. En effet ces modalités sont incompatibles avec la procédure d'élaboration du projet social impliquant la participation des usagers-habitants, et avec la procédure d'agrément Caf. L'existence d'un contrat entre le donneur d'ordre et le délégataire rend caduque la place réelle des usagers-habitants et s'oppose par nature au mode de fonctionnement d'une structure d'animation de la vie sociale. Si des délégations de service public ont été engagées, elles devront faire l'objet d'un réexamen à l'issue de la période d'agrément. Les collectivités territoriales peuvent avantageusement privilégier les régies à finalités spécifiques et fonctionnement adapté, ou la procédure de convention d'objectifs²².

Des temps d'échange à prévoir avec les principaux financeurs au cours de la période d'élaboration du projet social

La structure d'animation de la vie sociale cherche, via son projet social, à apporter une réponse coordonnée et équilibrée :

- aux besoins des habitants et du territoire ;
- aux exigences de la Caf dans la perspective de l'agrément ;
- aux orientations politiques de ses partenaires financeurs.

A ce titre et selon des modalités à définir localement, la structure doit chercher à associer ses partenaires financeurs, au moins à deux moments clés de l'élaboration du projet social :

- au moment du lancement de la démarche, dans la phase de diagnostic pour enrichir le diagnostic social et partager une vision commune des ressources et problématiques sociales du territoire. Ce peut être un temps propice pour que les financeurs rappellent ou précisent les champs d'interventions sociales qu'ils soutiennent au travers de leur politique, et qu'ils expriment leurs « attentes » et les orientations spécifiques qu'ils souhaitent soutenir à travers le projet de la structure et pour le territoire.

La Caf sera attentive à l'adéquation des attentes – demandes des financeurs au regard des missions dévolues aux structures de l'animation de la vie sociale.

- dans la phase de bouclage, pour s'assurer du soutien des financeurs, du principe de leur contribution financière et pour identifier les articulations à développer. Il est fortement souhaitable que le projet social soit articulé avec les projets des autres partenaires et du territoire, ce qui permet le cas échéant de développer des complémentarités, des partenariats opérationnels et/ou des synergies de façon à renforcer l'efficacité de l'action publique.

De même au moment de l'examen du dossier, avant de se prononcer sur l'agrément, la Caf recherchera l'appréciation des partenaires et financeurs de la structure, en particulier pour estimer la viabilité de la structure et la faisabilité du projet social.

Cette démarche peut être de nature à renforcer le partenariat autour de la structure et faciliter la gestion durant la période d'agrément, le projet social constitue alors la référence unique des co-financeurs.

En tant que de besoin dans un contexte partenarial délicat, la Caf devra aider la structure à organiser ces temps de concertation avec l'ensemble des financeurs.

322 L'agrément du projet social est apprécié par la Caf selon une liste de critères institutionnels, mesurés par des indicateurs définis localement

L'agrément du projet social des centres sociaux et des espaces de vie sociale est de la responsabilité du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiale, instance politique de la Caf.

²² Voir dans les annexes, Statut de Régie – conditions d'agrément pour les centres sociaux non associatifs – Caf de Gironde ;

Pour agréer un projet social, la Caf mobilise un socle de critères :

- 1 le respect d'une démarche participative dans l'élaboration du projet d'animation globale (habitants, usagers, professionnels, partenaires) ;
- 2 la formalisation des modes de participation effective des habitants et des modalités de gouvernance de la structure ;
- 3 la pertinence des axes prioritaires et des objectifs généraux au regard des problématiques repérées dans le diagnostic social ;
- 4 la cohérence entre le plan d'action et les axes prioritaires et objectifs généraux ;
- 5 la faisabilité du projet social et la capacité technique, financière et budgétaire de la structure ;
- 6 l'accessibilité (ouverture à tous, accueil des personnes handicapées, horaires, tarification, etc.) et l'effectivité de la fonction accueil dans le fonctionnement quotidien de la structure ;
- 7 l'existence d'actions intergénérationnelles, d'actions favorisant la mixité des publics et d'actions spécifiques pour les familles et les publics vulnérables ;
- 8 pour les centres sociaux, le niveau de qualification et le temps de travail du directeur.

L'exercice de la fonction de directeur d'un centre social nécessite une qualification de niveau II des carrières sociales, de l'animation sociale, du développement local, et/ou de l'ingénierie sociale, ainsi que des compétences avérées sur les principaux domaines d'activités du management de ce type de structure : la conduite de projet dans un environnement complexe, l'animation du partenariat, de la vie associative et du bénévolat, la gestion des ressources humaines et la coopération des bénévoles, la gestion financière et administrative²³.

La direction d'un centre social nécessite un équivalent temps plein. Selon les contextes locaux, notamment en milieu rural, la direction du centre social pourra être partagée entre directeur et adjoint. Ce critère est laissé à l'appréciation de la Caf.

Un centre social peut également solliciter un agrément pour son projet « familles ». Les critères suivants sont alors mobilisés :

- 1 la cohérence entre les problématiques familiales repérées et les objectifs généraux des actions collectives familles prévues ;
- 2 le respect d'une démarche participative s'appuyant sur les compétences des parents et des enfants ;
- 3 l'inscription et l'articulation du projet « familles » avec le projet d'animation globale et la vie sociale sur le territoire ;
- 4 la qualification du référent famille²⁴. Le référent doit consacrer au moins un mi-temps à cette activité et être en possession d'un diplôme de travail social de niveau 3.

Concernant la qualification des personnels, en l'absence du niveau de diplôme souhaité, la Caf a la possibilité de prendre en compte un niveau de diplôme immédiatement inférieur associé à une expérience professionnelle garantissant des compétences professionnelles indispensables et accompagnée de perspectives de formations lors de la prise de fonction.

Sauf situation particulière, la Caf sera attentive à ce que le niveau de qualification et le temps de travail du directeur soient adaptés au projet social de la structure.

La Caf associera à chaque critère les indicateurs²⁵ qui lui sembleront pertinents pour apprécier le projet social dans le contexte de la structure et de l'environnement local. Toutefois, le niveau d'exigence sera adapté pour

²³ Voir dans les annexes une fiche profil type – fonction de directeur de centre social dans le guide de procédure de recrutement établi par la Caf des Bouches du Rhône ;

²⁴ Voir dans les annexes le référentiel de fonction du référent famille élaboré par la Caf des Alpes maritimes ;

les projets sociaux des espaces de vie sociale qui, le plus souvent, fonctionnent exclusivement avec des bénévoles.

Selon les spécificités du territoire et du partenariat, des dispositions particulières pourront être adoptées localement par chaque conseil d'administration, elles seront formalisées dans le cadre du règlement intérieur d'action sociale de la Caf.

La décision d'agrément appartient au Conseil d'Administration de la Caf⁶. Elle peut prendre trois formes :

- l'agrément du nouveau projet, éventuellement un agrément sous conditions ;

Si un ou plusieurs critères ne sont pas respectés de façon satisfaisante, et en fonction du contexte, le conseil d'administration peut accorder un agrément conditionné à des actions d'amélioration qui feront l'objet d'un suivi ;

Cet agrément peut prendre effet au maximum avec une rétroactivité de 3 mois par rapport à la date du Conseil.

- la prorogation du projet existant (non reconductible et limitée à une durée maximale d'un an) si le nouveau projet présenté nécessite un travail complémentaire pour répondre aux critères d'agrément ;
- le refus d'agrément ; dans ce cas, le conseil d'administration de la Caf explicitera les motifs de sa décision et formulera expressément ses attentes dans la perspective d'une prochaine présentation de demande d'agrément.

La durée d'agrément doit être suffisante pour permettre l'entière réalisation du projet qui aura été élaboré pour une échéance de quatre années.

Si au cours de la période d'agrément, la structure connaît d'importantes difficultés²⁷ qui ne lui permettent pas de poursuivre la mise en œuvre du projet social, le conseil d'administration de la Caf doit être saisi. Celui-ci, au vu des éléments qui lui sont présentés, peut décider de retirer l'agrément soit de façon définitive soit de façon temporaire.

Recommandation

Pour un premier agrément de centre social ou d'espace de vie sociale, il est recommandé d'agréer un projet de préfiguration pour une période d'une année ; afin d'accompagner une montée en charge progressive, le premier véritable projet social devrait être agréé pour une période de deux années ; si les conditions le permettent, les autres projets sociaux seront ensuite agréés pour les durées habituelles de quatre années.

Dans le cas d'une préfiguration, la Caf veillera à ce que les activités et les actions prévues pendant la période de préfiguration permettent d'aboutir à l'élaboration d'un projet social dans toutes les dimensions inscrites dans le présent document.

323 Les relations avec la Caf

Les structures de l'animation de la vie sociale entretiennent des relations régulières avec la Caisse d'allocations familiales, en particulier au titre de l'agrément et des conventions de financement.

²⁵ Voir dans les annexes, la fonction animation globale et coordination, attendus et critères -Caf du Vaucluse ; la procédure d'agrément des centres sociaux – critères et indicateurs – Caf d'Ille et Vilaine ;

²⁶ Après décision du Conseil d'administration de la Caf, la fiche signalétique Cnaf, accessible sur la base institutionnelle Lotus sera créée ou actualisée.

²⁷ Par exemples : problèmes de fonctionnement, manque de personnel, liquidation judiciaire, etc.

En vue d'une demande d'agrément, le dossier remis à la Caf par le centre social ou l'espace de vie sociale devra comprendre les éléments suivants :

- Le projet social ;
- Un organigramme détaillé, avec la qualification des salariés, en particulier du Directeur, du référent famille s'il y a lieu ;
- Un budget prévisionnel sur pour l'année N ou N+1 et une programmation budgétaire pluriannuelle.

Après la notification de la décision du Conseil d'administration de la Caf, dans l'hypothèse d'un agrément, une convention d'objectifs et de financement est signée par la Caf et le représentant légal de la structure ; celui-ci s'engage à :

- mettre en œuvre le projet social ;
- fournir à la Caf les pièces (justificatifs) nécessaires au traitement des dossiers de prestations de service et aux aides éventuelles sur fonds locaux ;
- mettre en place un dispositif de suivi et contribuer aux enquêtes de la Caf ;
- engager une procédure d'évaluation finale de façon à mettre en évidence les effets des actions conduites par la structure d'animation de la vie sociale ;
- contribuer à l'observatoire national des structures de l'animation de la vie sociale par la production de données permettant le suivi des indicateurs nationaux.

En cours d'agrément, au travers du suivi intermédiaire de la mise en œuvre du projet social, la Caf vérifiera la capacité de la structure à faire preuve d'adaptation et de réactivité ; elle s'assurera de la réalité de son soutien aux projets des habitants.

En cas de vacance de poste du Directeur ou du référent Famille, les services de la Caf déterminent l'opportunité du maintien ou non de la prestation de service.

Dans le cadre du plan de la maîtrise des risques de la Caf, les structures de l'animation de la vie sociale peuvent faire l'objet d'un contrôle ; dans ce cas, elles doivent fournir à la Caf les pièces justificatives nécessaires à la vérification des conditions réglementaires aux paiements des prestations de service et des aides financières sur fonds propres.

33 Les Caisses d'allocations familiales soutiennent les structures de l'animation de la vie sociale par des moyens financiers, en mobilisant leurs compétences en ingénierie et interventions sociales

331 Les caisses d'allocations familiales engagent des moyens financiers en faveur des structures

L'agrément accordé par le conseil d'administration de la Caf ouvre droit à des prestations de service sur fond Cnaf et, selon les politiques locales des Caf, à des subventions complémentaires financées sur la dotation d'action sociale.

Les prestations de service Cnaf sont des prestations à la fonction ; pour les centres sociaux elles contribuent au financement de l'animation globale et coordination et au projet « familles », pour les espaces de vie locale elles contribuent au financement de l'animation locale.

Les prestations de service étant plafonnées à un pourcentage du coût de la fonction, la Caf encourage les partenaires financeurs à s'engager dans des conventions financières pluriannuelles ; celles-ci auront pour principal objet d'apporter une sécurité financière aux structures.

Les financements sur fonds locaux de la Caf peuvent être accordés en référence à des critères politiques identifiés localement et réexaminés à l'occasion de chaque Cpog par le Conseil d'Administration. Ces financements constituent soit un complément pour la fonction pilotage de la structure, soit une aide à la mise en œuvre d'actions spécifiques ; ils peuvent également financer des investissements.

Le cas particulier des gestions directes.

Seuls des centres sociaux peuvent être concernés par la question de gestions directes. Conformément à l'engagement de vérifier la pertinence des gestions directes, lorsqu'une Caf assure la gestion de(s) structure(s), elle recherchera, le cas échéant, les moyens de procéder à des transferts de gestion, pour autant que ces transferts puissent être réalisés dans des conditions respectueuses des principes de fonctionnement d'un centre social (dont la dynamique participative et la pérennité financière) et des caractéristiques du territoire.

La Caf privilégiera le transfert vers une gestion associative, garante de la dynamique participative. Cependant, dans certaines situations la gestion par une collectivité territoriale constituera la solution « idoine ». Dans ce cas, il conviendra de s'assurer que la participation des habitants - usagers soit effective dans toutes les dimensions du projet social de la structure.

Si le transfert de gestion n'est pas possible, la Caf recherchera des co-financements tant pour la fonction animation globale, que pour le projet « Familles » ou les actions et projets spécifiques.

332 Les caisses d'allocations familiales apportent également leur capacité d'expertise et d'ingénierie sociale pour soutenir la fonction pilotage ou pour la mise en œuvre d'actions spécifiques ; elles participent à l'animation et à la coordination du réseau des professionnels

Les structures d'animation de la vie sociale doivent identifier un interlocuteur privilégié au sein des services de la Caf. Si l'organisation des services de la Caf le permet, il s'agit du conseiller technique animation de la vie sociale.

Au-delà du suivi des conventions, la Caf peut répondre à un besoin de soutien ou d'accompagnement à certains moments particulièrement sensibles de la vie des structures. Dans la phase d'élaboration du projet social ou à tout moment de sa mise en œuvre et de son évaluation, la Caf peut apporter son expertise, en particulier afin :

- d'établir le diagnostic social, rechercher des données et mettre en évidence les problématiques sociales du territoire ;
- de concevoir certains projets spécifiques ;
- de favoriser la réflexion et le travail inter-partenarial opérationnel ;
- de faciliter les procédures de travail avec les partenaires ;
- d'accompagner les structures dans certaines situations difficiles, parfois en état de crise financière.

Un chargé d'études, un agent de développement social local, un conseiller en gestion peuvent être sollicités pour répondre à ces besoins.

Par ailleurs des travailleurs sociaux Caf peuvent être missionnés au sein des structures de l'animation de la vie sociale pour développer une action ou un projet correspondant aux orientations politiques de la Caf. Il s'agit alors :

- soit d'une mission ponctuelle, pour la mise en place d'une action particulière ;
- soit d'une mission spécifique, sur un horaire limité, un temps partiel, voire un temps plein, pour assurer une activité ou une action de façon régulière.

Dans ce cas, un dispositif conventionnel devra confirmer que la Caf n'interfère pas dans la gestion de la structure.

La Caf peut également contribuer à des dispositifs de veille et de soutien autour des structures appui technique à la gestion, soutien au management, professionnalisation du recrutement²⁸ etc.

²⁸ Voir dans les annexes, le centre de ressources et la cellule de veille - autres outils de la contractualisation, Roubaix, Caf du Nord ;

Ces dispositifs peuvent être gérés :

- directement par la Caf,
- dans le cadre d'une expertise mutualisée entre Caf,
- par des centres ressources pour lesquels la Caf contribue au financement.

Enfin, les Caf contribuent à l'animation du réseau des structures de l'animation de la vie sociale.

La Cnaf finance la fédération nationale des centres sociaux sur la base d'objectifs généraux. Les Caf peuvent, sur fonds propres, financer les fédérations départementales ou régionales, des réseaux de centres sociaux, sur la base d'un cadre contractuel adapté au contexte local et comprenant des objectifs ciblés sur des structures ou sur le réseau local. Pour illustrer ce partenariat, des exemples de contractualisation sont annexés³⁰ à la présente lettre circulaire ; il peut s'agir de partenariats globaux et pluriannuels, ou de financement d'actions ponctuelles.

²⁹ Voir dans les annexes, le guide de la procédure de recrutement du directeur (trice) de centre social des Bouches du Rhône ;

³⁰ Voir dans les annexes les conventions pluri-partenariales avec les fédérations départementales de centres sociaux de la Nièvre, de Seine Saint Denis et de Vendée.



Socle éducatif

ACCUEIL
CENTRE
SOCIOCULTUREL

ENFANCE
JEUNESSE
FAMILLE

www.bievre-est.fr

Des valeurs à défendre

Valeurs [sociologie] attributs et perceptions qu'une personne partage avec des membres de son groupe social ou culturel – éléments constitutifs d'une « morale » donnant aux individus les moyens de juger leurs actes et de construire une éthique personnelle – ensemble pouvant orienter les actions des individus dans une société en fixant des buts et des idéaux

La socialisation

Processus par lequel un individu (enfant ou adulte) intériorise les divers éléments de la culture environnante (valeurs, normes, codes symboliques et règles de conduite) et s'intègre dans la vie sociale.

Permettre à nos publics, enfance et jeunesse, d'intérioriser les valeurs, les normes, les codes symboliques et les règles de conduite de notre société ne peut se réaliser qu'au travers d'une coéducation.

Hygiène, langage, comportement : les règles élémentaires d'un accueil de loisirs sont assumées par son personnel éducatif, mais elles se réalisent dans la continuité et en complément des autres espaces socialisants, la famille étant le cadre primaire de la socialisation mais également l'école et la petite enfance.

Les accueils de loisirs permettent l'apprentissage et le développement de la capacité de l'enfant à vivre en collectivité dans un contexte favorable. Cette capacité se manifeste plus ou moins spontanément selon les individus.

L'accueil de loisirs permet un accompagnement à la carte en développant

des comportements favorables, agissant sur le groupe, favorisant la collaboration, la solidarité, l'écoute, la communication bienveillante, le respect de l'autre...

Le lien social

Ensemble des rapports sociaux, appartenances, affiliations ou relations, qui unissent des individus ou des groupes sociaux entre eux - Le lien social représente la force qui lie entre eux les membres d'une communauté sociale, d'une association, d'un milieu social.

Dans la continuité de la socialisation, sur nos équipements socioculturels, il est essentiel d'organiser, de planifier de nombreux temps collectifs pour que **nos publics multiplient les rencontres et développent ainsi leurs aptitudes à communiquer vers l'extérieur** et/ou entre les membres d'une famille. Ils doivent faire l'expérience des différents niveaux d'échanges : la concertation, la coopération, la réciprocité, le don contre-don, la mutualisation etc.



La citoyenneté

Fait pour un individu, d'être reconnu officiellement comme citoyen, c'est-à-dire membre d'une ville, ou plus généralement d'un état. La citoyenneté selon la constitution française comporte des droits et des devoirs

Développer la citoyenneté avec nos publics, c'est leur permettre d'intégrer la notion de droits et de devoirs. Cette porte d'entrée permet de questionner le cadre commun, celui qui nous permet de faire société, de vivre ensemble. Développer la citoyenneté c'est également questionner le sens ou l'impact d'une décision sur notre société, c'est apprendre à débattre, à argumenter, à donner son avis, à prendre position, afin de s'exercer à l'une des libertés fondamentales de la République française : la liberté d'expression.

L'ensemble des lieux d'accueils dans les centres socioculturels sont des espaces favorables à l'exercice de la citoyenneté et de la démocratie.

Notre personnel éducatif envisage son action dans une démarche citoyenne, en développant l'écoute, la tolérance, l'ouverture à l'autre, l'acceptation des différences...

Il comprend également le sens profond de la laïcité et manifeste son désaccord avec toute forme de prosélytisme.

L'écocitoyenneté

Conscience écologique d'un individu, qui implique pour lui des droits et des devoirs par rapport à l'environnement naturel dans lequel il vit - démarche qui répond aux besoins du présent sans compromettre ceux des générations futures.

Développer la conscience écologique de nos publics, c'est proposer des actions qui permettent la prise de conscience du lien inamovible entre l'être humain et la nature. L'être humain a besoin de la nature pour vivre, mais aussi parce que l'être humain est nature... Développer la conscience écologique de nos publics, c'est permettre l'observation de l'impact néfaste de l'activité humaine sur son environnement naturel.

Ensemble, nous envisagerons une démarche écocitoyenne qui considère la nature comme prioritaire sur nos droits. Face à la nature, nous

n'avons aucun droit, que des devoirs ! Parce que les enfants restent partiellement préservés des influences économiques du monde des adultes, les accueils de loisirs sont des lieux propices à la prise de conscience des sujets environnementaux et à l'engagement vers le développement durable. Il n'est jamais trop tard pour changer et faire évoluer ses pratiques et ses modes de consommation. À l'image du colibri, « faire sa part » c'est transmettre des comportements respectueux de notre environnement naturel. Dans nos équipements socioculturels, **no** **adoptons des gestes simples du quotidien** réduire la consommation d'énergie, éviter le gaspillage, trier pour mieux recycler, respecter les saisons, privilégier les modes de déplacement doux...



L'épanouissement personnel

Chemin qui conduit à une version améliorée de chaque individu selon sa propre définition. Ainsi, pour chaque individu, il est indispensable d'identifier ses valeurs personnelles et fondamentales, ses centres d'intérêts profonds pour lui permettre de définir le projet de vie qui lui correspond pleinement

Abraham Maslow, psychologue humaniste, a défini la satisfaction des besoins fondamentaux d'un individu dans une pyramide de 5 niveaux. Cette progression s'articule autour des besoins physiologique, de sécurité, d'amour (appartenance), d'estime de soi (reconnaissance) et d'accomplissement de soi (créativité). Base théorique fondamentale, la pyramide de Maslow permet de comprendre que la construction d'un individu se réalise dans le temps et dans une relation complémentaire avec différents acteurs socialisants, tout particulièrement la sphère familiale.

Développer l'épanouissement personnel s'inscrit dans un continuum très large, qui prend racine autour du respect des besoins de base (sommeil, équilibre alimentaire, sécurité affective... pour nos plus jeunes publics), **qui vise aussi à atteindre la reconnaissance et l'accomplissement de chaque individu.**

Il est donc de la responsabilité d'un équipement socioculturel de permettre à tous ses publics de découvrir et de pratiquer des activités sportives, d'expressions et/ou scientifiques. Pour les animateurs socioculturels, il s'agit d'un

outil très puissant qui permet non seulement de générer du plaisir et surtout qui permet à chaque personne d'expérimenter, d'essayer, de comparer pour se fabriquer un référentiel et construire (ou reconstruire) doucement son projet de vie.

La culture

Ce qui est commun à un groupe d'individu, ce qui le soude, ce qui est appris, transmis, produit et créé. Ensemble des traits distinctifs, spirituels, matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société : art, science, modes de vie, loi, valeurs, traditions, croyances.

Permettre à tous l'accès à la culture défend l'idée que pour remplir pleinement son rôle républicain, Bièvre Est doit permettre à l'ensemble de ses habitants d'accéder à la connaissance et de transmettre les pratiques culturelles de son territoire.

Les centres socioculturels sont par nature des lieux de mixité sociale et culturelle la diversité des publics devient ici un atout et favorise la rencontre et l'enrichissement de l'autre.

Les centres socioculturels sont aussi des lieux de pratiques sociales et culturelles, ensemble nos publics doivent pouvoir bénéficier de représentations de spectacles vivants, de projections, d'ateliers de pratique artistique ou culturelle, de conférences sociétales ou patrimoniales...



La parentalité

Ensemble des façons d'être et de vivre le fait d'être parent. Processus qui conjugue les différentes dimensions de la fonction parentale, matérielle, psychologique, morale, culturelle, sociale.

Inscrire la parentalité comme valeur à défendre dans notre projet éducatif, c'est rappeler le sens de la coéducation et de la cohérence éducative. Un professionnel de l'éducation ne se substituera jamais à la fonction parentale, il favorise simplement des actions éducatives complémentaires. Cette démarche commune implique de la cohérence éducative et la capacité des organisations professionnelles à communiquer avec la cellule familiale, mais aussi entre elles, afin d'harmoniser la démarche éducative et d'éviter les contradictions. Cette dimension n'apparaît pas spontanément sur les accueils de loisirs, enfance ou jeunesse, car les parents ne font, en général, pas partie des publics accueillis dans la journée. Nos personnels éducatifs soutiennent la fonction parentale en prenant le temps de communiquer avec les parents, les intégrant aussi souvent que possible à la vie du centre.

Le soutien à la parentalité reste présent au quotidien par l'accompagnement des enfants dans leur autonomie, dans leur compréhension et dans leur intégration des notions de respect en société, aide précieuse aux devoirs d'éducation assignés aux parents.

L'accueil de loisirs est aussi le lieu d'expérimentation du détachement ou de la séparation. Un enfant en mini-séjour vivra pour la première fois une nuit sans ses parents (ou un lien de parenté proche), expérience éducative très forte !

L'émancipation

Action de s'affranchir d'un lien, d'une entrave, d'un état de dépendance, d'une domination, d'un préjugé

Accompagner l'émancipation de l'individu, c'est lui permettre de s'affranchir d'un cadre de dépendance institué par les règles d'une société et des mécanismes de domination qu'une

société peut fabriquer. C'est lui permettre de s'interroger et de réfléchir sur des sujets complexes afin de déclencher des prises de conscience individuelle et collective. Il est essentiel de créer les conditions favorables à l'initiative et à l'engagement en permettant l'émancipation et l'action en toute conscience.

Accompagner l'enfant dans son autonomisation, à faire seul et l'aider à aller vers son indépendance, c'est agir dans une démarche d'émancipation.

Permettre à son public d'être acteur de son temps de loisirs, c'est lui proposer des espaces de paroles pour décider collectivement des contenus, du planning, des activités, là encore c'est agir dans une démarche d'émancipation. Animer des discussions, favoriser le débat, proposer des ateliers « découverte » sur des thèmes de société, c'est permettre la prise de conscience, c'est là encore agir dans une démarche d'émancipation...



Axes éducatifs & arbre à objectifs

Arborescence d'objectifs, l'arbre à objectifs. fixe des orientations précises pour l'exécution d'un projet. Chaque axe éducatif (objectif général) se divise en objectifs secondaires (appelés aussi spécifiques, intermédiaires ou encore sous-objectifs plusieurs fois jusqu'à atteindre un niveau opérationnel. La navigation dans la hiérarchie de l'arbre est riche de sens. En descendant dans l'arbre, les sous-objectifs montrent comment l'objectif supérieur va être atteint et en naviguant dans le sens inverse, il sera facile de comprendre pourquoi je veux l'atteindre.

Son exploitation contribue directement à la création d'un référentiel d'évaluation !

En développant la conscience écologique

- en observant notre environnement naturel (EN), ses richesses et les pollutions à l'œuvre;
- en comprenant l'impact de nos modes de vie (population occidentale) sur notre EN;
- en apprenant les gestes respectueux de notre EN etc.

et ainsi susciter l'engagement vers un développement durable.

Participer à l'émancipation de nos publics

En les accompagnant dans leur autonomisation

- aider, soutenir, conseiller, et éviter de faire à la place de... ;
- favoriser la responsabilisation ;
- proposer des temps d'activité librement choisie ;

En leur permettant d'être acteur de leurs temps libre

- favoriser l'initiative ;
- organiser collectivement des événements, des rassemblements, des séjours etc. ;
- développer l'engagement et l'implication;

En soutenant la fonction parentale

- proposer des temps de loisirs éducatifs, diversifiés et complémentaires à l'action parentale ;
- collaborer avec les partenaires éducatifs (écoles, périscolaires, associations etc.) ;
- inciter au dialogue avec la cellule familiale, avec les partenaires éducatifs.

En contribuant à leurs épanouissements individuels

- respecter les rythmes biologiques
- découvrir et pratiquer des activités sportives, d'expression artistiques et/ou scientifiques ;
- découvrir des endroits, des lieux, des territoires ... ;
- développer ses connaissances etc.

et ainsi développer et affiner leurs centres d'intérêts.

Contribuer à la socialisation de nos publics

En apprenant les principes et usages de la vie en collectivité pour

- intégrer les valeurs, les normes, les codes symboliques et les règles de conduite de notre société ;
- prendre conscience de l'intérêt général ;
- se mettre au service du groupe etc.

En favorisant la communication entre les individus pour

- savoir écouter, collaborer, aider, être solidaire, ...
- savoir se situer par rapport au groupe ;
- expérimenter les différents niveaux d'échanges : la concertation, la coopération, la réciprocité, le don contre-don, la mutualisation, la négociation etc.

En profitant de la mixité sociale et culturelle des publics d'un équipement socioculturel pour

- comprendre l'histoire, la culture de l'autre,

- intégrer les notions de laïcité et de religiosité;
- respecter toutes les formes de différences, en particulier le handicap etc.

Développer la conscience et l'action citoyenne de nos publics

En profitant des règles de la vie collective pour

- comprendre les notions de droits (la liberté dont je dispose... et ses limites) ;
- comprendre les notions de devoirs ; (ce que cette liberté m'impose...)
- apprendre à respecter les règles de vie, etc.

En favorisant l'exercice de la démocratie pour

- apprendre à débattre, à argumenter, à confronter ses idées ;
- savoir écouter, respecter les avis contraires ;
- apprendre à faire évoluer son point de vue etc.





**Centre socioculturel
Lucie Aubrac**
20 rue Joliot Curie
38690 Le Grand-Lemps
Tél. 04 76 31 58 64

lucieaubrac@cc-bievre-est.frambroisecroizat@cc-bievre-est.fr



**Centre socioculturel
Ambroise Croizat**
750 rue de la République
38140 Renage
Tél. 04 76 91 11 25

lucieaubrac@cc-bievre-est.frambroisecroizat@cc-bievre-est.fr

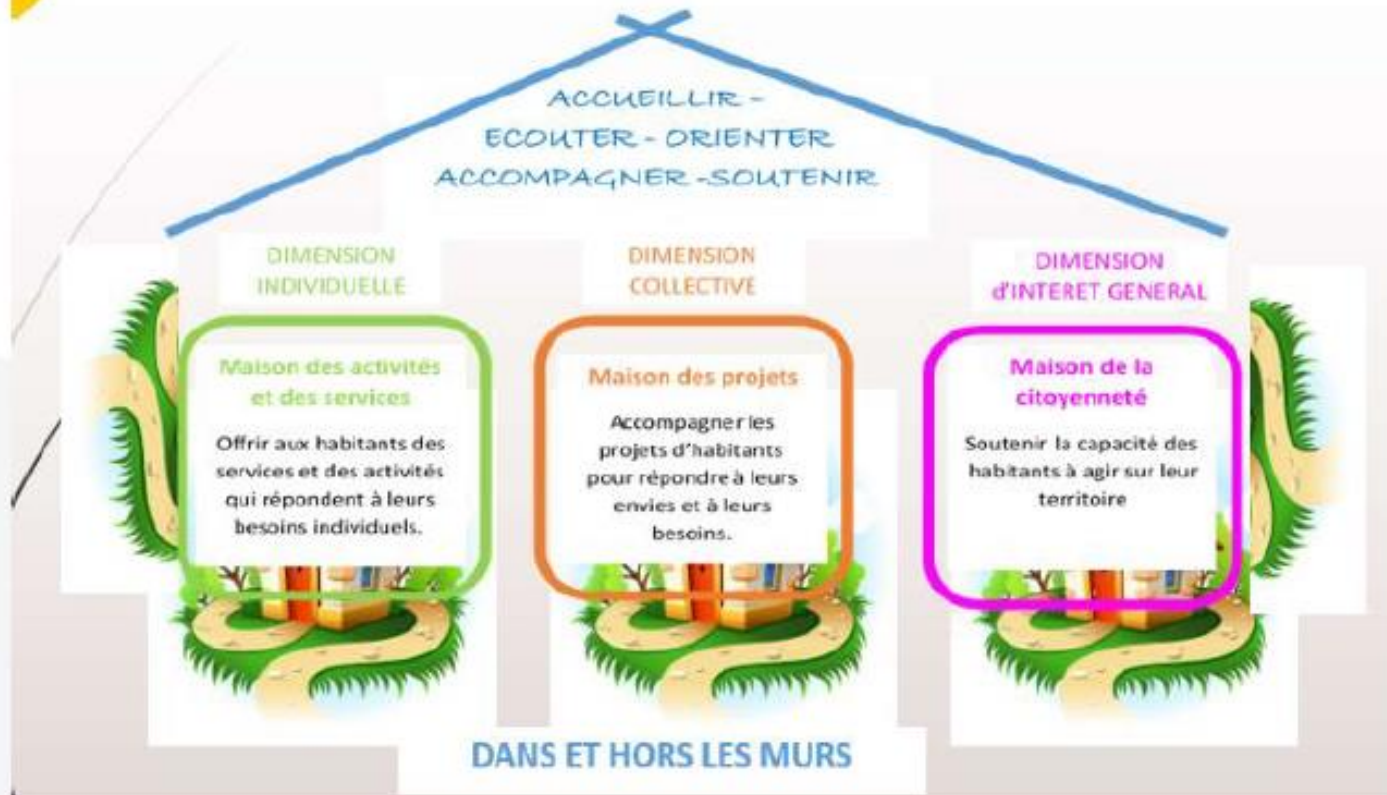


**Espace
de vie sociale**
20 rue Joliot Curie
38690 Le Grand-Lemps
Tél. 04 76 31 58 64

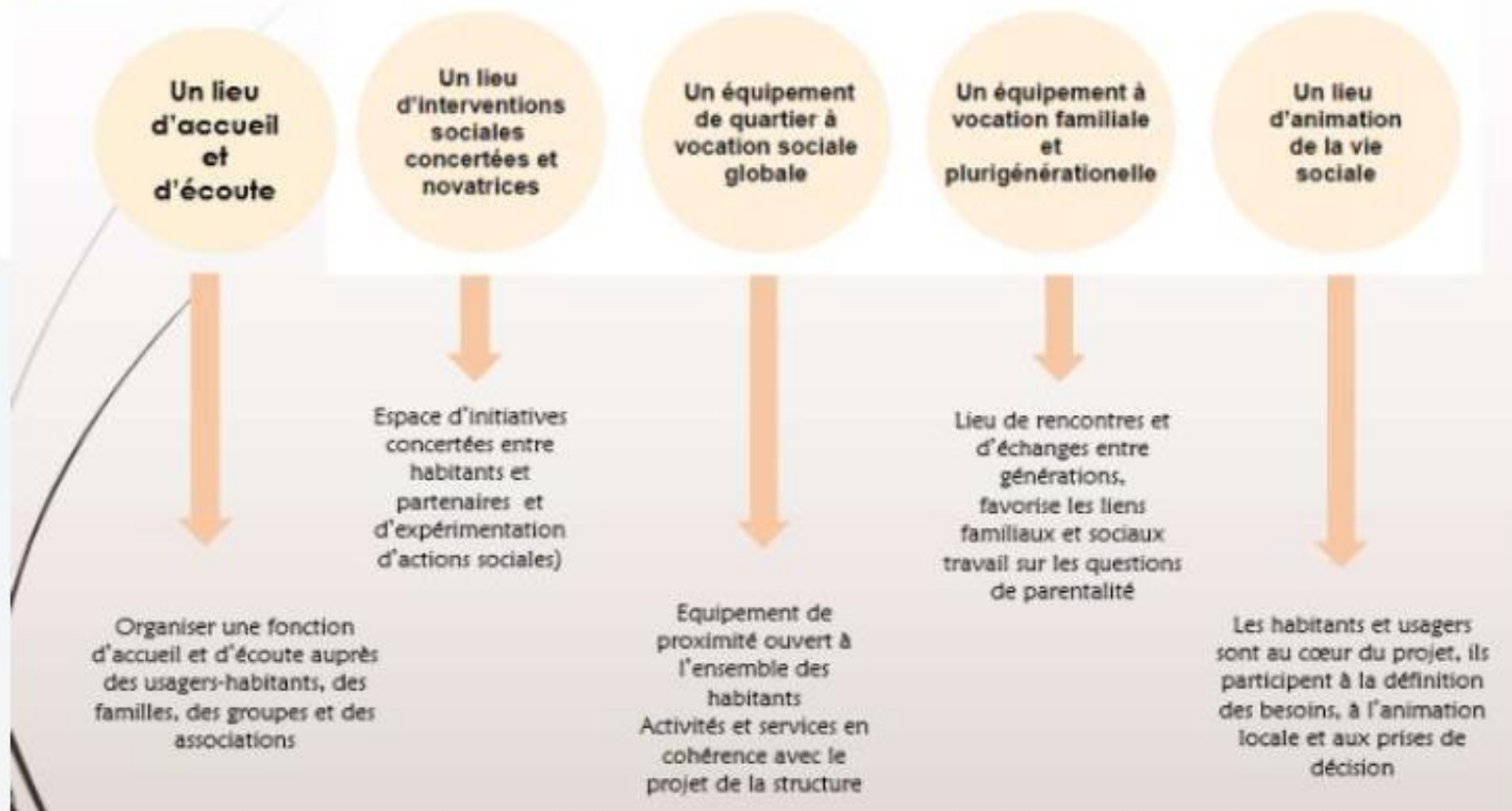
evs@cc-bievre-est.fr

www.bievre-est.fr

Les dimensions du projet



Les 5 missions



Des affiches avec un programme mensuel

ESPACE DE VIE SOCIALE

"Un lieu pour et par les habitants"



SEPTEMBRE 2025



ET ENCORE:
Balade nocturne « les arts sous la lune » le samedi 27 septembre de 20h à 22h à Saint Didier de Bizonnes, organisée par les Colporteurs de culture



CINÉMA "CERTAINS L'AIMENT CHAUVE"

Vendredi 5/09 20h30
Projection proposée par le collectif cinéma.
Salle des fêtes - **FLACHERES**
Tarif plein : 5€50 - tarif réduit: 4.50€



SORTIE NATURE "EVEIL DES SENS"

Samedi 13/09 14h30-17h
Partez en balade ludique et sensorielle à la découverte de la nature : jeux, réalisation artistique, expériences sensorielles et moments de partage.
Proposée par Aude de Aponi - **En familles**
Parking de l'école - **FLACHERES**
Gratuit - sur inscription



ATELIER JARDIN "SEMIS ET REPIQUAGE"

Mercredi 24/09 10h15-12h
Séance animée par une coach jardinage Blandine de MT lég'hum. Atelier de semis et repiquage de salades pour l'hiver/printemps.
Adultes et enfants accompagnés
Jardin partagé (place Jeanne Terrail)- **EYDOCHE**
Tarif: 1€/pers. ou 3€/ famille

CINÉMA "Y A PAS DE RESEAU"

Vendredi 26/09 20h30
Projection proposée par le collectif cinéma.
Salle des fêtes - **BIZONNES**
Tarif plein : 5€50 - tarif réduit: 4.50€



LAEP (0-6 ANS)

Judis 18, 25/09 9h-11h30
Espace convivial de rencontres et de jeux parents et tout petits
173, la croix de Suaz- BIZONNES
Gratuit - sans inscription



RETROUVEZ-NOUS SUR :  EVS BIEVRE EST  06 89 94 58 88  www.bievre-est.fr  evs@cc-bievre-est.fr

INSCRIPTIONS ET RENSEIGNEMENTS : • Pour recevoir par mail l'actualité, envoyez-nous un mail 

PROGRAMME EVS

"Un lieu POUR et PAR les habitants"



NOVEMBRE 2025



CONFERENCE "ÉDUCATION À LA VIE AFFECTIVE, RELATIONNELLE ET À LA SEXUALITÉ"

Mardi 18/11 18h30-20h
Comment accompagner mon ado ? Quels repères, quelles ressources...
Soirée animée par le centre de santé Sexuelle - **Adultes**
Collège Simone Veil - CHAMPIER
Entrée rue du Châtelard (à l'arrière du collège)
Gratuit - sur inscription de préférence
Destinée aux parents du collège de Champier et extérieurs



ATELIER CRÉATIF "BIJOUX EN PERLES ET AUTRES MERVEILLES"

Samedi 22/11 15h-17h
Inspiration japonaise! Venez fabriquer des bijoux, l'occasion idéale de commencer ses cadeaux de Noël. Atelier animé par Evelyne, créatrice de bijoux, dans le cadre de la thématique Japon proposée par le service culturel.
Adultes et ados à partir de 13 ans
Bibliothèque -BIZONNES- place de la mairie
Tarif: 1€/pers. 3€/famille - **sur inscription**



CINÉMA "LA FERME DES BERTRAND"

Vendredi 28/11 19h30
Soirée proposée par le collectif Cinéma dans le cadre de Ticket Culture.
Projection du César du Meilleur Documentaire 2025. Ce film retrace l'évolution d'une exploitation laitière en Haute-Savoie sur 50 ans, à travers trois générations. La projection sera suivie d'un échange et de témoignages avec un exploitant laitier.
Pensez à réserver votre place dans l'un des bus gratuits "Solibus"
Salle des fêtes - BIZONNES
Tarif plein : 5€50 - tarif réduit: 4.50€
Réservation conseillée sur le site Bièvre Est "Ticket culture"



LAEP (0-6 ANS)

Judis 6, 13, 20 ET 27/11 9h-11h30
Espace convivial de rencontres et de jeux parents et tout petits
173, la croix de Suaz- BIZONNES
Gratuit - sans inscription



RETROUVEZ-NOUS SUR :  EVS BIEVRE EST  06 89 94 58 88  www.bievre-est.fr  evs@cc-bievre-est.fr

INSCRIPTIONS ET RENSEIGNEMENTS : • Pour recevoir par mail l'actualité, envoyez-nous un mail 

Espace de Vie Sociale Bièvre Est_2025-2029

106/61

Des affiches par action



SAMEDI 13 SEPTEMBRE 2025
14H30-17H - FLACHÈRES
RDV AU PARKING DE L'ÉCOLE

"Un lieu pour et par les habitants"

SORTIE NATURE EN FAMILLE

ÉVEILLEZ VOS SENS AU COEUR DE LA BIODIVERSITÉ

JEUX,
RÉALISATION
ARTISTIQUE,
EXPÉRIENCES
SENSORIELLES
MOMENTS
DE PARTAGE



Animée par
Aude GARNIER
de APONI

GRATUIT SUR
INSCRIPTION

Partez en balade ludique et sensorielle à la découverte de la nature !
En famille, explorez des milieux vivants riches en faune et en flore, jouez, observez, ressentez.
Une invitation à se reconnecter à l'essentiel, à s'ouvrir à l'environnement et à comprendre les enjeux du développement durable tout en s'amusant.*

Prévoir vêtements adaptés pour la pluie et chaussures de marche

RETROUVEZ-NOUS SUR :

INSCRIPTIONS ET RENSEIGNEMENTS : *Pour connaître les modalités de réservation, contactez-nous



EVS BIEVRE EST



06 89 94 58 88



www.bievre-est.fr



eva@cc-bievre-est.fr






LUNDI 20 OCTOBRE 2025
14H30-16H30 - FLACHÈRES
SALLE DES HABITANTS

"Un lieu pour et par les habitants"

ATELIER ZEN

Un temps pour soi en toute sérénité




Animé
par Aude GARNIER
de APONI

ADULTES ET
SENIORS
GRATUIT SUR
INSCRIPTION

Offrez-vous un temps de détente à travers des activités issues d'inspiration japonaise comme de la relaxation, de la méditation, de la respiration consciente, du Do In (automassage), des postures et des étirements en étant à l'écoute de votre corps.

Ce moment de recentrage vous invite à ralentir, relâcher les tensions et prendre soin de vous et de votre corps.

Venez vivre et découvrir une expérience Zen / Prévoir une tenue confortable

RETROUVEZ-NOUS SUR :

INSCRIPTIONS



EVS BIEVRE EST



06 89 94 58 88



www.bievre-est.fr



eva@cc-bievre-est.fr




Un flyer de présentation de l'EVS (c'est pour le moment un pré-proposition)

Devenir **BÉNÉVOLES**

Vous avez du temps et l'envie de le partager ?

Rejoignez le **collectif de bénévoles** pour aider, apporter vos idées, faire naître de nouveaux projets, partager vos savoir-faire ou vous investir dans la vie de la structure.

Au programme : **deux rencontres** par an, agrémentées de **moments conviviaux et festifs** !

Alors, contactez-nous!



"Un lieu pour VOUS et par VOUS"

Des espaces à disposition

Vous êtes une **association**, un **partenaire** ou un **collectif d'habitants** à la recherche d'un lieu (salle d'animation, bureau de permanence) ? Contactez-nous !

L'EVS accueille des PERMANENCES

à compléter.....

Recevoir le programme

Abonnez-vous à notre programme mensuel en nous envoyant un **mail** ou en nous **appelant**.

Les horaires de l'EVS

Lundi : 9h à 12h et 14h à 17h
Mardi : 16h30 à 18h (hors vac. sco.)
Mercredi : 9h à 12h et 14h à 16h30
Vendredi : 9h-11h00
1er samedi du mois : 10h-12h

Bièvre Est
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



ESPACE DE VIE SOCIALE BIÈVRE EST 2026-2027



Lieu de rencontres et de projets
Pour **VOUS** et créé par **VOUS!**

Lieu d'accueil public :

85 chemin de la mairie
38690 BIZONNES

Et itinérant sur les communes de :
EYDOCHE-FLACHERES ET SAINT-DIDIER-DE-BIZONNES

☎ 06 89 94 58 88

✉ evs@cc-bievre-est.fr

📍 EVS Bièvre Est

🌐 www.bievre-est.fr



isère

C'est quoi l'EVS ?

C'est un lieu dédié aux familles et aux habitants, qui favorise les rencontres, les échanges et les solidarités à travers des initiatives portées par les habitants eux-mêmes.

Le projet social

L'équipe de l'EVS avec les habitants à élaborer son futur projet (2026-2030).

3 finalités :

- Favoriser l'appropriation du projet par les acteurs
- Promouvoir, accompagner et soutenir les initiatives des habitants
- Rompre l'isolement et renforcer le vivre ensemble

L'équipe



Marion BOUTROY,
Coordinatrice et agent de développement local



Franco MAURANDY,
Agent de développement local



Stéphane ILBIG,
Responsable Jeunesse



Virginie CLAEYS,
Directrice Accueil de Loisirs Enfance Eydoche

Que fait-on à l'EVS ?

PAUSE-CAFÉ

Tous les
lundi de 9h
à 11h30

À l'initiative des professionnels

Un moment de convivialité pour boire un café, échanger, se tenir informé de l'actualité, jouer aux dames, découvrir les sorties proposées par Culture du Cœur et profiter pleinement de l'espace.

SÉANCES CINÉMA

Un vendredi
par mois à
20h30

À l'initiative du collectif

Le cinéma vient directement dans vos villages ! Un projectionniste installe son matériel, et c'est parti pour une séance pleine de découvertes. Le film est choisi par le collectif. En été, profitez d'un cinéma en plein air sous les étoiles, et en décembre, un ciné-goûter spécialement pour les familles. En alternance sur les quatre communes.

ATELIERS CRÉATIFS

Selon
planning

À l'initiative d'habitant.es

Venez passer un moment convivial et créatif, où chacun pourra bricoler, créer et se faire plaisir ! Un temps de partage ouvert à tous : adultes et familles.

ATELIER BIEN-ÊTRE

Selon
planning

À l'initiative d'habitants

Venez prendre du temps pour vous. Atelier mémoire, marche, relaxation...

ATELIER CUISINE

Une fois
par
trimestre

À l'initiative d'habitants

Vous aimez cuisiner et rencontrer de nouvelles personnes ? Venez découvrir de nouvelles saveurs et partager un repas ensemble !

ATELIER JARDIN

Séances les
mardi de mars à
septembre

Envie d'apprendre à cultiver votre jardin et de savourer des légumes fraîchement récoltés ? Rejoignez Blandine de MT Lég'hum au jardin partagé d'Eydoche, seul ou en famille !

LE TEMPS JEUX

Mardi
de 16h30
à 18h

Envie de partager un moment ludique ? Venez vous amuser en découvrant des jeux pour petits et grands !

SORTIES DÉCOUVERTES

Selon
planning

Venez passer un moment convivial en solo, en famille ou entre amis, à travers des visites, spectacles et activités qui vous feront découvrir la région.

LA FÊTE DE L'EVS

Une fois
par an

À l'initiative des membres de l'EVS

Un temps convivial pour rassembler tous les RDV de l'EVS et se faire connaître.

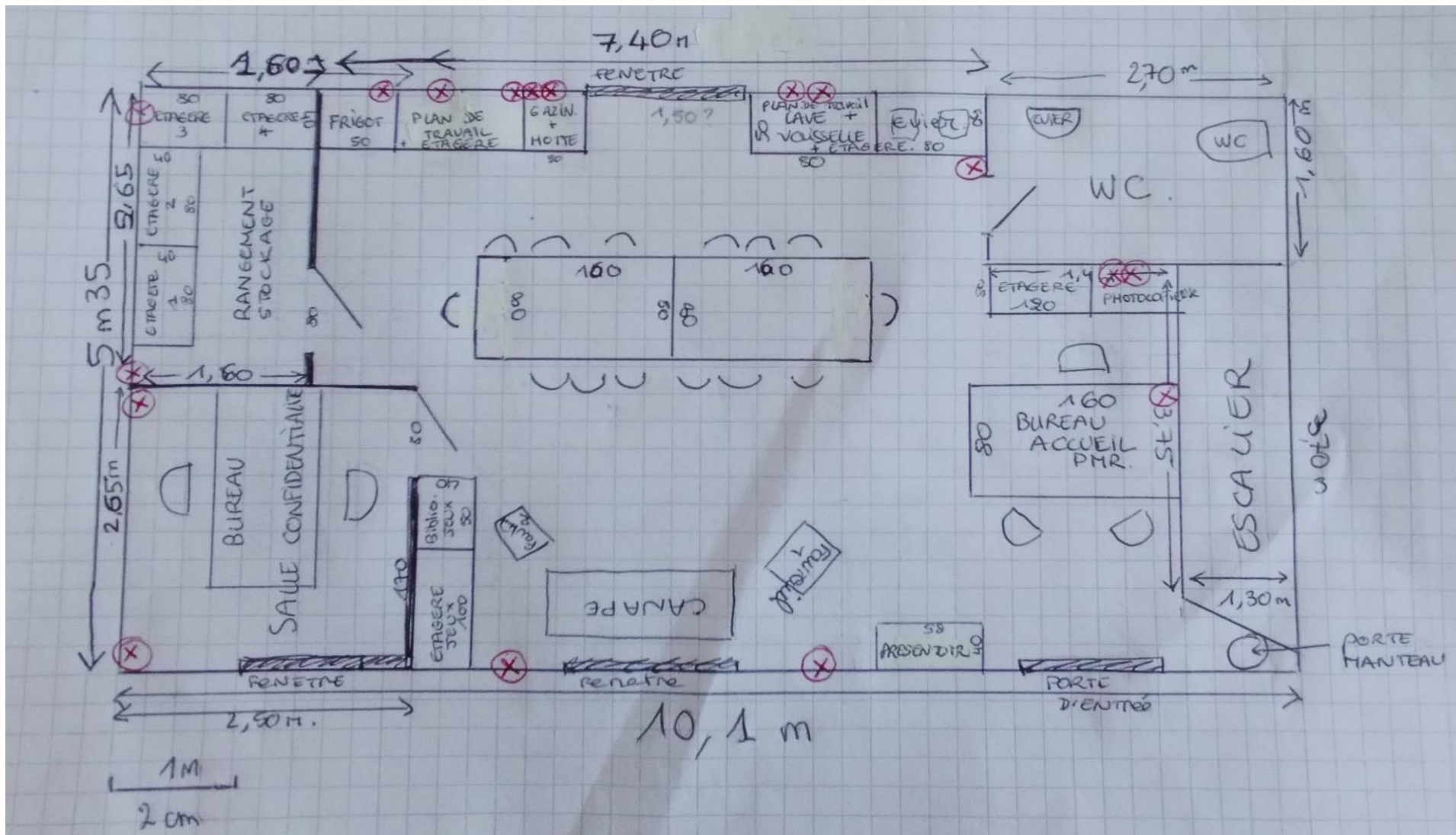
**Et bien d'autres choses en fonction
des idées de chacun...**

Qui peut venir ?

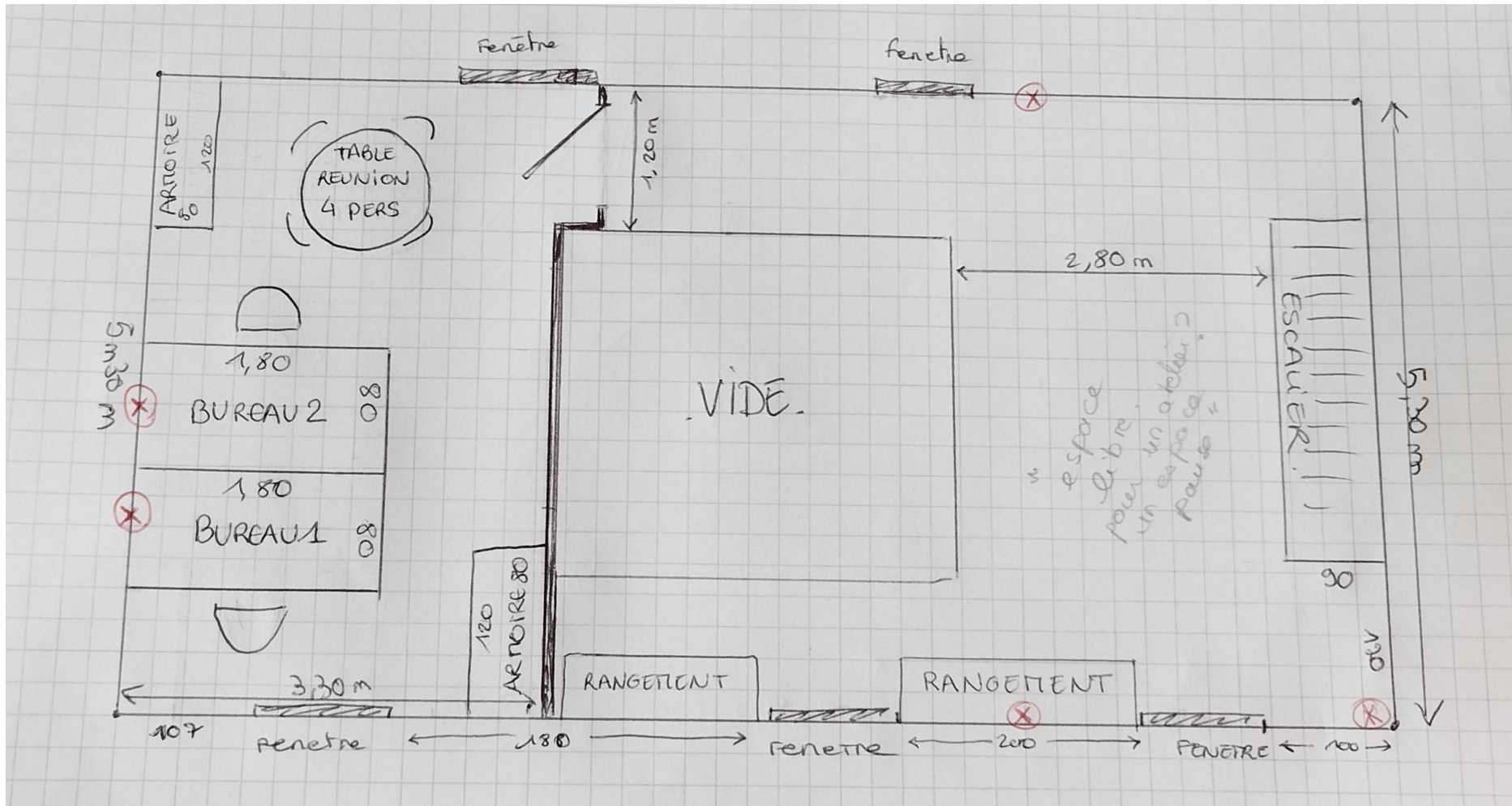
Tout le monde (adultes, familles...) habitants.es des quatre communes de l'EVS ou des autres communes...

Annexe 8 : Les plans du futur lieu d'accueil EVS

- Rez-de-chaussée



- Étage



Annexe 10 : Fiche de poste des professionnels

FICHE DE POSTE

Fonction	COORDINATRICE EVS
Pôle/Service	Cohésion Sociale et Animation du Territoire/ Service Enfance, Jeunesse, Famille
Responsable hiérarchique direct	Cheffe de service animation de la vie locale
Temps de travail	Temps Complet 36h

Rôle, missions et responsabilités Sous la responsabilité de la cheffe de service animation de la vie locale; l'agent assure la gestion de l'EVS Bièvre Est dans le cadre du contrat de projet social. Met en œuvre sur le territoire un projet global d'animation socioculturelle en concertation avec les partenaires et les habitants. Elle est en charge de l'animation du territoire nord.

Activités spécifiques du poste	Savoirs socioprofessionnels	Savoirs généraux
<p>Responsable de l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation du projet social en lien avec la cheffe de service et la directrice de pôle</p> <ul style="list-style-type: none"> x Coordonne l'ensemble des événements d'animation globale sur son territoire d'intervention x Participation à la définition des orientations de l'équipement en matière socioculturelle x Analyser les évolutions socio-économiques de l'environnement x Recenser et analyser les besoins de la population locale x Conception et pilotage stratégique du projet d'animation globale x Traduire les orientations politiques en projet global social et culturel x Mettre en œuvre des projets visant à une meilleure intégration et au resserrement des liens sociaux x Promouvoir l'éducation au développement durable des usagers x Élaborer une stratégie d'approche et de connaissance des publics x Finaliser et animer des dispositifs d'accueil des publics x Développer des instances de concertation avec les publics x Favoriser la participation des habitants du territoire, le développement du lien social x Impulser et organiser des actions collectives ou des manifestations ponctuelles en fonction des attentes et des besoins repérés ✗ Se saisir du projet Ticket culture x Copilote le Collectif habitants avec l' élu référent et les bénévoles x Impulser et participe à des événements d'animation globale x Assure un reporting régulier sur les projets, activités et actions en cours <p>Manage et anime l'équipe de l'EVS</p> <ul style="list-style-type: none"> ✗ Assure la gestion de l'agent de développement local de l'EVS (animation de réunion, ressource, formation, entretien individuel ...) ✗ Participe aux jury de recrutement ✗ Assure le suivi administratif de l'agent sous sa responsabilité en lien avec sa direction et le service Ressources Humaines (congés, plannings, contrat, recrutement, ...) ✗ Appliquer et fait respecter les règles RH et relaie l'information 	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissances d'un EVS • Connaissances institutionnelles (DDCS, CAF, ...) • Enjeux, évolutions et cadre réglementaire des Orientations et priorités sociales et politiques publiques sociales et culturelles • Acteurs, dispositifs et projets à dimension sociale du territoire Acteurs institutionnels et associatifs sociaux et culturels • Modes et procédures de conventionnement • Dispositifs de concertation et d'écoute sociale • Connaissance de la réglementation en matière d'ERP • Connaissance en développement social local et démarches participatives • Connaissances de la FP Territoriale et des intercommunalités <p>Savoir faire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Capacité à élaborer des stratégies de développement (projets, humains, financiers, ...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Autonomie • Orientations et priorités sociales politiques publiques sociales et culturelles des élus • Cadre réglementaire de la concertation • Méthode et rigueur • Dynamisme / Disponibilité • Discrétion professionnelle / Confidentialité • Diplomatie • Prise d'initiative • Écoute / Aptitude au dialogue • Sens du travail en équipe au sein d'un partenariat local • Capacité à d'adapter • Sens du service public

- X Veille au respect des règles de santé et sécurité au travail.
- X Joue un rôle de conseil et de veille réglementaire auprès de son équipe
- X Relais les besoins en termes de formation auprès de sa direction

Responsable de la gestion administrative et financière de l'EVS

- X Élabore le budget prévisionnel de l'EVS avec sa cheffe de service et le service Finances
- X Assure le suivi des dépenses liées aux activités en lien avec le service finances
- x Recherche de subventions dans le cadre de nouveaux projets
- x Élabore les bons de commande et vise les factures
- X Veille à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des différents axes de la politique contractuelle de la CAF
- X Élabore et évalue les dossiers de financement avec les partenaires (CAF, MSA, ...)
- X Veille au respect des échéances des dossiers relatifs aux partenaires institutionnels (CAF, DDJPS, ...)
- x Collecte et centralise les données nécessaires aux bilans CAF ou aux contrôles ponctuels
- x Réalise les bons de commandes.

Veille à la sécurité des publics accueillis au sein des activités de l'EVS

- x Veille au respect des règles de sécurité
- x Est garant de l'application des conventions passées avec les communes en lien avec sa cheffe de service
- X Travaille avec les services techniques de Bièvre Est pour que l'équipement respecte les normes et réglementations en vigueur

Collaborations et partenariat

- X Élabore et évalue les dossiers de financement avec les partenaires (CAF, Département, MSA, ...) en lien avec la direction du service Enfance, Jeunesse, Famille
- x Développement et animation de réseaux
- x Identifier et mobiliser les partenaires stratégiques
- x Développer des logiques de partenariat
- X Construire et animer des projets multipartenariaux à finalité sociale
- x Travaille en lien avec les deux autres directeurs des CSC
- x Travaille avec l'ensemble des communes de son territoire d'intervention
- x Suit la mise en œuvre des conventions
- X Travaille avec les services transversaux (ST, SI, RH, finances, administration générale, communication, centres sociaux) pour le bon fonctionnement de l'EVS

Est responsable de la représentativité et de la communication de l'EVS

- X Véhicule le projet de l'EVS sur l'ensemble du territoire de référence par une communication régulière

- Gestion de projet – contrat de projet
- Réalisation de bilan / capacité d'évaluation
- Gestion de budget
- Gestion d'équipe /technique de management
- Animation de réunion / Technique d'animation
- Travail en transversalité (inter-secteur) / partenarial
- Capacité d'écoute
- Capacité d'analyse et de discernement
- Aisance orale et maîtrise de soi
- Positionnement
- Connaissance de l'outil Informatique (Libre Office) et logiciels métiers (Noé, CIRIL)
- Savoir accueillir, informer et orienter les publics

- X Travaille avec les partenaires institutionnels (CAF, Département, MSA, ...), les mairies du territoire de référence, les intercommunalités voisines et les associations locales
- X Représente l'EVS et la collectivité auprès des différents partenaires en lien avec la direction du service
- X Développe et entretient des réseaux de partenaires
- X Participe au développement social local

Gestion des équipements et du véhicule

- X Organise les actions itinérantes en lien avec les communes
- X Gère le suivi des demandes pour le bâtiment et le véhicule en lien avec le service technique de Bièvre est
- X Travail autour d'un lieu d'accueil public en lien avec les services techniques de Bièvre Est

Participation volontaire au projet LAEP

- X Accueil de l'enfant et de sa famille
- x Accompagnement à la fonction de la parentalité
- x Travail en collaboration avec les autres accueillant(e)s : élaboration du projet de fonctionnement, du règlement intérieur, ..., débrief en équipe...
- X Participation à l'Analyse la Pratique Professionnelle et réunion d'équipe

Profil du candidat Diplômes requis : DUT/ DESJEPS / M2 ESS AFPS / PSC1

Permis exigé : B

Particularités du poste :

Possibilité de télétravail : 1 journée par semaine

Contraintes particulières du poste : Réunions/ Activités en soirée et week-end / Grande disponibilité

Relations

Internes : Pôle Cohésion Sociale et animation du Territoire / Services de la CCBE dont RH, finances, Cadre de Vie et Patrimoine, administration générale, communication et Si / VP / élus communautaires et membres de la commission CSAT / DGS

Externes : Partenaires institutionnels : CAF, Dpt/MOB/ Habitants / Associations / Communes (élus, DGS, agents...)

FICHE DE POSTE

AGENT DE DEVELOPPEMENT LOCAL

Temps de travail TP 7h

Activités spécifiques du poste	Savoirs socioprofessionnels	Savoirs généraux
<p><u>Agent de développement local à l'EVS</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Coordonner et accompagner des projets de développement.- Dresser des bilans /évaluations de projets.- Développer et animer des partenariats.- Animer la relation à la population.- Assurer la gestion administrative et financière de projets.- Faire vivre le projet social de l'EVS.- Animer des permanences d'accueil.- Participation aux groupes de pairs de la fédération des CS.	<ul style="list-style-type: none">- Rôle des institutions et de leur champ de compétence, fonctionnement des collectivités locales.- Référentiel CNAF relatif aux LAEP.- Orientations de la CTG du territoire et de l'environnement local (axes de parentalité).- Bonne maîtrise de l'outil informatique, des techniques de l'information et de la communication.- Coordination et gestion d'équipe / technique de management.- Maîtrise de la gestion de projet.- Contribuer à des diagnostics partagés entre acteurs institutionnels.- Recenser les besoins et attentes des acteurs locaux en lien avec la coordinatrice EVS.- Proposer des modalités de mise en œuvre des projets locaux.- Conseiller les porteurs de projets.- Identifier et mobiliser des partenaires stratégiques.	<ul style="list-style-type: none">- Ecoute, empathie, ouverture d'esprit.- Qualités relationnelles (écoute, empathie, ouverture d'esprit, gestion de conflit).- Aptitude à la communication, au travail en équipe et en partenariat.- Discrétion professionnelle / Confidentialité.

Profil du candidat

Expérience professionnelle dans le domaine de la Petite Enfance, de l'Enfance et/ou de la Famille

Connaissance des étapes clés du développement du petit enfant ainsi que la relation parent-enfant

Expérience en gestion d'équipe et en coordination

Diplômes requis : diplôme filière sociale et petite enfance

Permis B exigés : OUI

Formations sécurité obligatoires : NON

Particularités du poste :

Possibilité de télétravail : oui

Contraintes particulières du poste : déplacements, réunions

Relations

Internes : pôle petite enfance, enfance, jeunesse, famille

Externes : Parents Enfants, partenaires institutionnels (CAF, Dpt/PMI, Associations, Réseau38)

XI. Annexe 11 : Grille Racid

LETTRE	<p>R A C I D</p> <p>Responsable de la réalisation de l'action ou la tâche Approbation et validation de l'action dans un périmètre confié. A autorité sur la réalisation de l'action A une compétence sur l'action ou la tâche Est informé sans rôle dans l'action A une délégation dans la réalisation</p>						
ENJEUX	MISSION	TACHES	Coordi- natrice	Agent de devel. local	Chargé admini- stratif	Responsable jeunesse	Directrice ALE Eydoche
Appropriation de l'EVS	Accueil	Des bénévoles et participants	R	R		I	I
		Orienter/rediriger les habitants	R	R		R	R
		Suivi des présents	R	R			
		Remplir les tableaux excel	R				
		Dynamiser et animer l'espace d'accueil	R	R			
		Pré-inscription aux activités papiers	R	D			
		Enregistrer des ateliers et présences dans noé	A		R		
		Enregistrer la sous-régie	R		A		
	Communi- cation	Création du support (programme et affiches)	R	I		I	I
		Validation au service communication de la CCBE	R				
		Diffusion mails	R				
		Diffusion à l'extérieur (écoles, communes, commerces, partenaires)	R	D			
		Transmettre l'info à la CCBE	R				
		Transmettre au communes	R				
Lien avec la presse		R					
Gestion page Facebook EVS		R	D				
Initiatives habitantes	Comité d'habitants	Inviter	R				
		Préparation	R	D			
		Bloquer la date	R				
	Acc. bénévoles	Accueillir et recevoir indiv. les benevoles	R	R			

		Faire remplir la conventions bénévoles	R	D		D	D
		Suivi des bénévoles (entretien, suivi, soutien)	R	R			
		Accueil et présence lors des séances/soutiens	R	R			
		Mise à disposition de matériel	R	R			
		Réunion de bénévoles	R	D		D	D
		Organisation repas partagés bénévoles	R	D			
		Organisation planning d'activité	R	R		D	D
		Lien avec le comité d'habitants	R				
		Commande matériel/fourniture/courses	R	R			
		Repérer les besoins/désirs des habitants	R	R		R	R
		Prendre contact avec des intervenants	R	R			
		Repérer les compétences des habitants	R	R			
	Collectif cinema	Envoyer la communication	R				
		Lien avec le CDPC	R				
		Organiser l'agenda ac les communes	R				
		Animer le collectif	R				
	Soirées jeux	Animer	A			R	R
		Préparer				R	R
		Organiser le planning				R	R
		Faire bilan				R	R
	Pause café	Animer	R	R			
		Prendre contact avec des intervenants	R	R			
		Participer à des temps forts des partenaires					
Gestion administrative	Vie d'équipe	Réunion équipe EVS	R				
		Participation réunion de direction CSC	C				
	Veille juridique	Veille juridique et réglementaire	R				
	Budget	Ecriture budget	R				
		Suivi subvention/recettes	R				

		Formaliser les demandes de subventions	R				
		Recherche subv et appel à projet	R				
		Réponses échéances CAF et CCBE	R				
	Comptabilité/gestion validation	Suivi et gestion tableau de suivi	R				
		Engager les dépenses	R	R			
		Réaliser les commandes	R	R			
		Soldé les factures	R	R			
		Veille sur les crédits et le budget	R	R			
		Suivi/réception des commandes	R	R			
		Gestion des courses/fournitures	R	R		R	R
		Régie (enregistrement)	A		R		
		Lien avec les 2 autres csc	C				
		Faire des demandes de financements	R				
		Gestion du budget	R	I		I	I
		Réaliser BDC	R				
Logistique des locaux	Veille au bon fonctionnement des locaux/suivi travaux	R					
	Demande matériel/investissement	R					
	Open gst	R					
	Lien avec le personnel entretien	R					
	Planning occupation des locaux	R					
	Convention occupation des locaux	R					
partenariat	Réseau partenaires	Action partenariales	R				
		Echanges et méthodes avec la fédé des centres sociaux, CAF	R	I			
		Présence CTG	R				
		Lien avec les autres CSC et enfance, jeunesse	R				
		Mise à disposition de locaux pr partenaires	R				
		Ecriture + suivi des conventions part.	R				
		Représenter l'EVS dans les instances	R				

Veille du projet social	Projet social	Mise en œuvre	R	C		C	C
		Coordination	R				
		Evaluation/bilan	R	C			
		Organisation des instances de décisions : copil/cotech	R	C			
		Appropriation du PS	R	C		C	C
		Veille suivie du plan d'action	R				
		Communication institutionnelle restituant le PS	R				

